



**maison
de la
culture**
BOURGES

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2025

Délibération n°12/2025

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2025

Le dix décembre deux-mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de Mme la Présidente envoyée en date du 24 novembre 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE, présidente
- M. Dominique DELAJOT, vice-président
- Mme Hafida ABIDAR
- Mme Elisabetta BISARO
- Mme Delphine BORDAT
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOEFFELIN

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges
- Mme Aurélie DIGEON, chargée des affaires culturelles, service coordination ministérielle, représentant Mme Sophie BROCAS, membre de droit, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre et arts associés de la DRAC Centre-Val de Loire représentant M. Christopher MILES, membre de droit, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture et Mme Christine DIACON, membre de droit, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant M. Jacques FLEURY, membre de droit, président du Conseil Départemental du Cher et Mme Elisabeth SANSON, membre de droit, personnalité qualifiée
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Aurélie DIGEON)
- M. Philippe LE MOING SURZUR, Préfet du Cher (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalité qualifiée

- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie Plaveret est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2025
A 14H30

Délibération n°12/2025

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2025 à 14h30.**

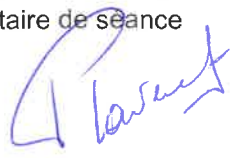
Votants : 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »


Olivier ATLAN

Nathalie PLAVÉRET
Secrétaire de séance


COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 à 14H30

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE-BATARD, présidente, représentant M. Christopher MILES, membre de droit représentant de l'état, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture
- M. Dominique DELAJOT, vice-président, représentant M. Alexis LUBERNE, membre de droit, représentant de la ville de Bourges, Conseiller Municipal
- Mme Hafida ABIDAR
- Mme Elisabetta BISARO
- Mme Delphine BORDAT, représentant M. Fabrice HOEFFELIN, membre de droit, personnalité qualifiée

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, représentant M. Maurice BARATE, membre de droit, représentant l'état, Préfet du Cher
- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, représentant Mme Christine DIACON, membre de droit représentant l'état, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laure PIATON, Cheffe du service création, territoires et publics, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant Mme Elisabeth SANSON, membre de droit, personnalité qualifiée
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à Mme Sophie MAISONNETTE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Colette PUYNEGE-BATARD)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal (Pouvoir à M. Dominique DELAJOT)

Personnalités qualifiées

- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)
- Mme Christine CHEZE-DHO (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)
- M. Fabrice HOFFELIN (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)

INVITE(E)S EXCUSE(E)S

- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Stéphane MARTINET, Directeur Adjoint, DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire

Le président Georges Buisson remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur présence. Il souhaite la bienvenue à :

- Mme Laure PIATON, cheffe du service création, territoires et publics du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Aux nouvelles personnalités qualifiées :

- Mme Hafida ABIDAR, personnalité qualifiée de la ville, présidente du collectif des mamans
- Mme Elisabetta BISSARO, personnalité qualifiée de l'état, responsable du développement international, adjointe à la programmation internationale au Centre de Développement Chorégraphique la Briquetterie à Ivry et présidente d'Aerowaves, réseau international de danse contemporaine

Et aux nouveaux représentants du personnel de la Maison de la Culture :

- M. Gabriel LEITE en qualité de suppléant de M. Bertrand MASSOULIER
- Mme Sylvie PEREIRA en qualité de titulaire

Le président fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs et exprime qu'il regrette l'absence des membres de la DRAC. Il présente ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour, précisant qu'il quittera la séance à l'issue du vote de la délibération n°8 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2025.

Le président exprime qu'il a été très sensible et très touché par la sympathie des personnes présentes lors de la célébration de son départ.

Il aborde ensuite le début de saison de la Maison de la Culture qui est tout à fait exceptionnel, avec une salle comble pour les quatre premiers spectacles, qui permet de mesurer la vitalité artistique de ce lieu. Il est persuadé que la Maison restera entre de bonnes mains après son départ du Conseil d'Administration.

M. Yann Galut tient à exprimer à M. Georges Buisson la position de la ville par rapport à ses différents mandats. Il le remercie chaleureusement de tout ce qu'il a entrepris depuis 12 ans. Il rappelle qu'il a été nommé sur proposition de Serge Lepeltier et que les différents maires qu'il a connus montrent une continuité portée par tous les acteurs locaux. Elu en 2013, dans un moment de tempête et de remise en cause de la Maison de la Culture, M. Yann Galut salue le fait qu'il ait tenu bon, car il n'était alors pas évident de tenir face aux manifestations et aux politiques. Pascal Blanc a eu le courage de soutenir la Maison ainsi que le département du Cher et la région Centre-Val de Loire, avec les responsables des collectivités et les parlementaires. Georges Buisson a ainsi vécu des périodes difficiles où il a dû faire face aux attaques, d'autant qu'il n'est pas politique. Au travers de M. Georges Buisson, M. Yann Galut remercie Olivier Atlan et ses équipes qui ont également subi cette période très violente. Il aborde également le moment où M. Georges Buisson a souhaité partir à la retraite et où il lui a demandé personnellement de poursuivre l'aventure. En effet, il lui a semblé important qu'il puisse assurer la période post ouverture de la nouvelle Maison de la Culture, et accompagner la nouvelle vice-présidente Colette Puynège-Batard, femme de culture certes, à laquelle il a transmis ses connaissances. Ce binôme, voire trinôme avec Olivier Atlan, se réjouit grandement des premiers très bons résultats de ce début de nouvelle saison, mais également de ceux des trois dernières années. Au nom de M. Yannick Bedin et des élus, M. Yann Galut exprime à M. Georges Buisson ses plus profonds remerciements pour le travail qu'il a réalisé au service de la Maison de la Culture.

Colette Puynège prend ensuite la parole pour exprimer en son nom et en sa qualité de vice-présidente combien elle a été heureuse des trois années de compagnonnage avec M. Georges Buisson et de leur quatuor avec M. Olivier Atlan et Mme Anne-Sophie Montagné. Elle remercie M. Yann Galut de sa confiance. Elle exprime sa conviction la plus inébranlable de la nécessité du partage de la culture avec tous et a mesuré combien cette préoccupation est permanente au sein de la Maison de la Culture. La gestion appartient à l'équipe de direction tant sur le plan artistique que sur le plan du personnel. Mais la Maison de la Culture a besoin d'un Conseil d'Administration solide, engagé et solidaire, M. Georges Buisson était engagé sur ces valeurs et elle continuera d'œuvrer en ce sens.

DÉLIBÉRATION N°8/2025

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2025

Le président soumet au Conseil d'Administration l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 avril 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

Le président quitte la séance.

Il est alors procédé à la désignation d'un(e) président(e) de séance par intérim.

Colette Puynège-Batard est seule candidate. Elle est désignée par un vote à main levée à la majorité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°9/2025

Désignation des président(e) et vice-président(e) de l'EPCC

L'Article R. 1431-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Président du Conseil d'Administration d'un établissement public de coopération culturelle est élu par le Conseil d'Administration pour une durée de trois ans renouvelables à la majorité des deux tiers.

M. Georges Buisson a été réélu président de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Maison de la Culture de Bourges » le 12 octobre 2022 ;

Mme Colette Puynège-Batard a été élue vice-présidente de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Maison de la Culture de Bourges » le 12 octobre 2022.

Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux président et vice-président de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Maison de la Culture de Bourges » dans les formes ci-dessus mentionnées.

M. Yann Galut fait part de la candidature de Colette Puynège-Batard, en qualité de présidente du Conseil d'Administration, ce qui n'est pas une surprise pour les membres du Conseil, cette proposition s'inscrivant dans la continuité de son mandat de vice-présidente depuis trois ans auprès de M. Georges Buisson. Il propose ensuite la candidature de Dominique Delajot en qualité de vice-président du Conseil d'Administration.

La présidente de séance par intérim sollicite l'ensemble des membres pour savoir s'ils ont d'autres candidatures à soumettre.

M. Jacques Fleury prend la parole pour indiquer que le conseil départemental du Cher soutient les propositions de M. Le Maire.

Guillaume Crépin soutient également ces candidatures au nom de la région Centre-Val de Loire. Il précise qu'elles ont été évoquées entre les différentes collectivités et qu'elles sont tout à fait légitimes.

Mohamed Abalhassane indique que l'Etat rejoint la ville de Bourges, le conseil départemental du cher et la région Centre-Val de Loire sur ces propositions.

Mme Colette Puynège-Batard est seule candidate. Elle est élue en qualité de présidente du Conseil d'Administration par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

Monsieur Dominique Delajot est seul candidat. Il est élu en qualité de vice-président du Conseil d'Administration par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

Colette Puynège-Batard remercie sincèrement les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance. Elle précise ne pas être issue du milieu du spectacle vivant, mais avoir travaillé depuis plus de 40 ans dans le domaine de la culture, et elle a trouvé passionnant en étant spectatrice de nombreuses années, de passer de l'autre côté et de découvrir auprès du quatuor précédemment évoqué et du personnel, les coulisses, les arcanes, les écueils, les fragilités et les éléments solides de la Maison de la Culture. Elle se réjouit d'accompagner ce Conseil d'Administration avec Dominique Delajot pour les trois années à venir et une partie du dernier mandat d'Olivier Atlan, en souhaitant une vie aussi longue et épanouissante que les nouvelles qui seront abordées lors de cette séance.

Elle invite ensuite chacun à se présenter et à évoquer en quelques mots l'attachement à être présent au sein de cette instance.

DÉLIBÉRATION N°10/2025

Approbation des conditions de passation des marchés publics et nomination des membres de la Commission d'Appels d'offres (CAO)

Mme Anne-Sophie Montagné présente les conditions de passation des marchés publics et les modalités de nomination des membres de la CAO.

A l'issue des débats relatifs aux conditions d'éligibilité des membres qui composent la CAO, M. Yann Galut propose de reporter cette délibération au prochain Conseil d'Administration de décembre, afin de pouvoir vérifier les critères d'éligibilité.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

DÉLIBÉRATION N°11/2025
Décision modificative de budget n°1-2025

Mme Anne-Sophie Montagné informe les membres qu'il convient d'ajuster le budget supplémentaire voté lors du Conseil d'Administration du 23 avril dernier, comme cela est le cas chaque année. La décision modificative présentée est enthousiasmante puisqu'elle correspond à des recettes de billetterie qui sont supérieures aux prévisions.

Sur l'exercice 2025, certaines subventions sont légèrement inférieures aux prévisions. On peut également relever un certain nombre de reprises de provisions et de charges à payer.

Mme Anne-Sophie Montagné aborde les différents chapitres :

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations... (Recettes de billetterie)

Il est proposé une augmentation de 200 000 € qui correspondent, comme évoqué précédemment, au très fort engouement à nouveau constaté sur la saison 25-26. Au 15 octobre, 67 % de la programmation 25-26 est déjà vendue, ce chiffre étant supérieur à celui de l'année dernière.

Le nombre de cartes vendues est également supérieur à celui de l'année dernière à la même date. On constate d'ores et déjà 50 000 € de recettes de billetterie en plus sur la période de septembre à décembre, alors même que l'on avait déjà constaté une billetterie en hausse sur la période de janvier à juin 2025, tant au niveau du cinéma qu'à celui des spectacles vivants.

Afin de répondre à la forte demande, il est étudié l'ajout de représentations supplémentaires, notamment en scolaires, quand cela est possible.

L'ensemble de ces éléments vient confirmer ce que la Maison de la Culture se dit chaque année et elle ne peut que s'en réjouir.

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation

Il est proposé une diminution de 30 000 € qui correspond à la baisse de la contribution de la DRAC de 29 000 €, dans la mesure où en avril 2025, la DRAC avait voté une contribution égale à celle de 2024 qui ne s'est pas confirmée. Il est également acté la baisse de 5 000 € de la subvention du cinéma plein air en accord avec la ville de Bourges, suite au redimensionnement du projet.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il est proposé une augmentation de 20 000 € qui correspond à un remboursement de sinistre de l'assureur MAIF, et à un partenariat avec le Crédit Agricole.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est proposé d'affecter le versement du compte de soutien du CNC qui a été sollicité cette année à ce chapitre. Les recettes de billetterie du cinéma viennent abonder ce compte de soutien qui est utilisable par le propriétaire du bâtiment, la ville de Bourges, mais cette dernière ayant passé l'ensemble des dépenses travaux sur le compte de soutien, la Maison de la Culture a pu à son tour bénéficier de ce compte.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions et dépréciations

Il convient de reprendre des provisions qui avaient été constatées antérieurement, notamment pour le spectacle *Péplum* qui avait dû être reporté en 2025.

La provision passée pour le prestataire de nettoyage Onet a été reprise suite à un conflit. Le versement d'indemnités s'est confirmé en décembre. Il est proposé d'abonder ce chapitre de 56 000 €.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections (liées aux amortissements)

Il est proposé une augmentation de 1 947 € qui correspond à l'amortissement de la subvention d'investissement accordée par la DRAC pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'une station de nettoyage de pinceaux aux ateliers de construction de décors.

L'ensemble de ces recettes est bien évidemment compensé en dépenses puisqu'il est proposé d'augmenter le chapitre 011 de 294 000 € ce qui permettra et a déjà permis d'accueillir plus de compagnies en résidence, de réaliser plus d'apports en coproduction pour les artistes associés notamment. Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que lors du budget primitif contraint, c'est en priorité le budget des apports en coproduction qui souffre, ainsi cette partie est abondée dès que cela est possible. Cela devrait également permettre de continuer à provisionner et anticiper les dépenses liées à Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Il est proposé une baisse de 80 000 € qui correspond au non-recrutement d'un régisseur lumière. Par non-recrutement, il faut entendre qu'aucune candidature n'a été trouvée, et il en est de même pour un régisseur plateau qui a quitté l'équipe fin juin 2025 et qui n'est pas encore remplacé, faute de candidat.

Et enfin, le remplacement d'une attachée aux relations publiques partie en mai dernier, est suspendu, le service des relations publiques étant en cours de restructuration.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Ce chapitre permet de palier l'intégralité des chapitres en fin d'exercice. Il est proposé d'affecter 30 000 €.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections

Il est proposé d'affecter 10 000 €.

C'est le pendant du chapitre 042 des recettes pour l'achat du vidéoprojecteur et la station de nettoyage de pinceaux précédemment évoqué.

Chapitre 067 – Charges exceptionnelles

Le montant de 6 000 € correspond à l'annulation du spectacle de Sylvia Pérez Cruz.

Mme Anne-Sophie Montagné conclut en précisant qu'il n'y a pas de changements, que ce ne sont que des opérations sur la section investissement et l'ensemble de ces modifications portent le budget total de l'établissement à 5 086 378 €. Elle ajoute que ce sont des bonnes nouvelles dont on peut se satisfaire car lorsque le budget peut être augmenté, cela signifie que les recettes sont supérieures aux prévisions.

La présidente fait part de sa satisfaction et souligne que ces bonnes nouvelles indiquent d'une part, une très bonne gestion et au plus près par l'équipe de la Maison de la Culture et d'autre part, une excellente fréquentation, aussi bien du côté du spectacle vivant que du côté du cinéma, comme Mme Anne-Sophie Montagné l'a souligné, avec + 3 points de fréquentation et + 350 cartes d'adhérents par rapport à la saison dernière.

Elle ajoute toutefois qu'il ne faudrait pas s'assoupir sur ces excellentes nouvelles, parce qu'à un moment, si l'offre ne peut pas continuer à grandir pour répondre à la demande des spectateurs, la demande va s'essouffler elle aussi et chacun n'y trouvera plus son compte. Il est donc important d'insister sur la grande diversité de spectacles, sur leur qualité et sur les univers totalement différents qui nous emmènent ici ou ailleurs et qui permettent à chacun de s'y retrouver. Elle revient, comme l'a souligné M. Georges Buisson en introduction, sur le début de saison qui a offert des spectacles merveilleux. Elle se réjouit ainsi de ce démarrage en fanfare et tient à féliciter les équipes de la Maison de la Culture.

La présidente demande aux membres s'ils ont des demandes ou des explications complémentaires sur cette décision modificative.

Aucune demande n'étant formulée, la présidente soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration la décision modificative de budget n°1/2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°12/2025 Débat d'orientation budgétaire 2026

Mme Anne-Sophie Montagné présente le document de débat d'orientation budgétaire pour 2026.

Elle explique que cette ébauche budgétaire 2026 a été réalisée sur les bases de financement de 2024, l'année 2025 présentant une baisse de subventions de 151 000 €.

Les dépenses du théâtre en ordre de marche ont été estimées avec la plus grande prudence, comme toujours, avec une estimation à 900 000 €. La renégociation de l'offre internet devrait permettre de réaliser 15 000 € par an, et celle de l'offre de gaz 10 000 € annuels, ces économies étant systématiquement réaffectées sur l'artistique.

En termes de salaire, là encore, la masse salariale est contenue. Elle tient compte de l'augmentation de 1% de l'ensemble des salariés au 1^{er} janvier, de l'embauche d'un régisseur plateau et d'un régisseur lumière, postes restés vacants une partie de l'année 2025. Pour rappel, dans le budget 2026, le poste d'attaché(e) aux relations publiques reste « en sommeil ». Par ailleurs, ces prévisions tiennent compte du fait que la responsable du pôle accueil bénéficiera à partir du 1er janvier 2026 d'une retraite progressive à 70%, ce qui permettra, à terme, de reprofiler le pôle accueil des artistes.

Les dépenses d'amortissement sont conformes tout comme les dépenses de communication qui sont très contenues. Comme précédemment évoqué, la demande est sans cesse en augmentation pour les spectacles et le cinéma, la Maison souhaite donc rester offensive sur la programmation de la saison artistique et notamment à l'approche de Bourges capitale européenne 2028. Les scènes détournées sont bien évidemment maintenues.

L'ensemble de ces actions amène ainsi à un déficit de - 100 000 €.

La présidente invite les membres à s'exprimer sur ce débat d'orientation budgétaire 2026.

M. Olivier Atlan souhaite revenir sur le déficit annoncé par Mme Anne-Sophie Montagné. Il précise que depuis 2012, date depuis laquelle il exerce ses fonctions à la direction de la Maison, c'est la première fois que l'on présente un exercice en déficit important. Ce déficit n'est pas important en termes de pourcentage du budget global, il est symboliquement important. Il est encore un peu tôt pour le dire, mais un déficit de l'ordre de 50 000 € devrait être constaté sur l'année 2025. M. Olivier Atlan rappelle que lors du passage à l'EPCC, les reports à nouveau créditeurs ont été inscrits sur les lignes d'investissements. Depuis cette date, les efforts de gestion ont permis de reconstituer un report à nouveau créditeur de l'ordre de 70 000 €. Si le déficit de cette année est ainsi de 50 000 €, il ne restera plus que 20 000 € de report à nouveau créditeur malgré la bonne gestion opérée depuis des années.

La présidente remercie M. Olivier Atlan pour cette précision et reformule sa demande auprès des membres sur des questions ou remarques éventuelles.

M. Jacques Fleury prend la parole pour exprimer combien il aimerait dire que le département du Cher suivra les propositions du budget de 2024 mais il est de son devoir de dire que cela est mal engagé dans la mesure où il a déjà été contraint de réduire la subvention en 2025. Il est obligé de sortir, très honnêtement, son joker. La question du budget de 2026 se pose pour la mairie, pour la région, pour le département, pour toutes les collectivités. Aujourd'hui on fait face à un gouvernement qui doit présenter un budget qui doit être étudié les jours prochains par les députés puis les sénateurs. Il ne peut ainsi, dans sa position, faire de promesses, ce serait mentir. Le département assumera ses responsabilités avec les moyens qui seront donnés, comme il l'a toujours fait. Il explique que pas plus tard qu'hier, dans une première projection 2026, il lui a été annoncé que les charges du département du Cher augmenteraient de 11 M€, en raison notamment des dépenses sociales. Il lui est donc impossible aujourd'hui de se prononcer sur ce qu'il en sera pour les associations. Il a lu que son collègue et ami du département du Loiret est à la recherche de 50 M€ d'économies. Ce dernier a annoncé très clairement qu'il y aurait encore un nouveau « coup de rabot » sur toutes les associations et qu'il est obligé d'abandonner le festival de Sully à contre-cœur. La situation est grave mais il tient à assurer que le département tiendra au maximum dans le minimum ses promesses.

Mme Sophie Chestier souhaite intervenir sur le volet de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028. Elle demande quels sont d'ores et déjà les spectacles, les événements culturels qui s'inscriront en 2028. Elle évoque le projet avec l'Abbaye de Noirlac initié en 2026 pour lequel 20 000 € ont été engagés. Ces 20 000 € viendront forcément au détriment des propositions artistiques qui sont faites par ailleurs par l'Abbaye. Elle pense ainsi, pour être très réaliste, que c'est illusoire de revenir sur la base budgétaire de 2024.

M. Olivier Atlan indique qu'il s'agit là d'une excellente question. Il répond qu'il a balisé, avec M. Pascal Keiser et M. Cédric Martin, les trois événements sur lesquels ils ont conjointement travaillé, à savoir, le projet d'Alexandra Badéa, celui de Jacques Vincey autour de l'Odyssée, et le projet Baroque. Ces coproductions figuraient par ailleurs dans la brochure. Ces projets sont pesés budgétairement de part et d'autre. Il évoque en revanche une petite difficulté, qu'il espère dépasser cette année, qui est d'avoir lancé en 2024-2025 la création d'Alexandra Badéa et de Jacques Vincey sans avoir eu pour l'instant de soutien de Bourges 2028. C'est une discussion qui doit être menée avec M. Pascal Keiser, notamment pour cibler les projets à coréaliser.

La présidente remercie Mme Sophie Chestier pour cette question qui interpelle beaucoup de personnes dans la ville de Bourges et dans son territoire alentour, sur comment vont se financer, se coproduire, se coréaliser, les actions de Bourges 2028. Quelques pistes se dessinent, la Maison de la Culture y travaille, et il y a donc toutes les raisons d'être optimistes, c'est important pour notre territoire. Elle ajoute que si elle était au départ plutôt sceptique sur cette aventure, après avoir échangé avec la délégation de Matera sa position s'est inversée avec la conviction nouvelle qu'il était possible de gagner. Ce sujet tient particulièrement à cœur à l'équipe de la Maison de la Culture qui souhaite que 2028 soit une année éblouissante.

M. Guillaume Crépin prend la parole pour exprimer que la crise que rencontrent les collectivités locales face à la dette nationale et au PLF 2025 et à celui à venir, n'est malheureusement pas terminée. En ce qui concerne le conseil régional, il est annoncé un montant de 50 à 60 M€ d'économies à réaliser sur le projet de loi de finances qui est actuellement en écriture, après 50 M€ de coupe en 2024. La région avait fait le choix de protéger au maximum le secteur culturel puisque dans un premier temps, en décembre 2024, il avait été prévu une baisse de seulement 3% du budget culturel à l'échelle régionale, quand d'autres régions faisaient le choix d'une baisse de 70 %, comme en région Pays de Loire. Après une décision modificative en cours d'année 2025, la région a réussi à réinjecter du budget dans la culture pour arriver à une baisse de 1%. Cependant, il est trop tôt pour savoir si la même opération pourra être réalisée en 2026. Les impacts du budget national ne sont pas connus, les arbitrages ne sont pas faits à ce stade, mais il assure que la priorité de la région sera de protéger au maximum la culture.

M. Yann Galut explique qu'il va être dans la même tonalité et s'en excuse. Il explique qu'un budget a été déposé et il est à l'étude. Les premiers retours des différents maires, toutes sensibilités confondues, de l'association des villes de France et les premières analyses sont cataclysmiques. Les premiers amendements doivent en plus être écrits pour ce vendredi. Les conséquences financières pour la ville de Bourges sont en cours d'analyse, mais il est déjà évoqué plusieurs millions d'€ en moins, certes moins que le département et la région compte tenu du budget de fonctionnement de la ville qui est moindre, environ 100 M€. Il aura plus d'informations dans les prochaines semaines mais il n'est pas en capacité d'annoncer une orientation. S'il parvient à maintenir ce qui a été fait en 2025, ce sera déjà miraculeux. Il aimerait ne pas avoir à impacter le secteur culturel dans sa globalité, mais il ne sait pas comment il va gérer cette situation. S'il décide une baisse de 3%, il ne sait pas s'il devra l'appliquer à tous ou individuellement, aucune solution ne semble être la bonne. En termes de calendrier, le budget sera voté le 17 décembre et non en avril 2026 comme les autres années, compte tenu des élections municipales en mars 2026. Le prévisionnel était de reconduire la subvention 2025, mais si plusieurs millions d'€ d'économie doivent être trouvés, il n'aura pas beaucoup de marge de manœuvre. La seule marge de manœuvre est malheureusement les associations, car il ne peut pas jouer sur la masse salariale qui représente 70% du budget.

Mme Anne-Sophie Montagné explique qu'il conviendra de refaire un débat d'orientation budgétaire lors du Conseil d'Administration du 10 décembre, pour un vote du budget au maximum début février 2026, compte tenu de la contrainte de délai entre le DOB et le budget primitif.

La présidente indique que l'on est ainsi dans la même situation que l'an dernier compte tenu de l'incertitude nationale. Elle a bien noté les inquiétudes, les incertitudes, le poids et la pression qui pèsent sur l'ensemble des collectivités, mais elle exprime qu'il ne faut pour autant pas perdre espoir et souligne que depuis des années, la Maison de la Culture bénéficie d'un soutien politique sérieux et affirmé et elle espère que les nouvelles qui vont suivre au niveau national ne seront pas aussi catastrophiques qu'évoquées. Elle remercie les représentants des tutelles de leur soutien moral en espérant que le budget suivra de la meilleure façon possible.

Olivier Atlan ajoute que les 2/3 du budget sont déjà engagés artistiquement sur 2026.

La présidente exprime qu'il est bien de rappeler cette difficulté compte tenu de la présence de nouveaux membres. Une saison artistique ne se construit pas au trimestre, les contrats sont déjà signés pour la saison suivante et en début 2026 près de 80% des contrats le seront pour la saison 2025-2026. Cette difficulté avait déjà été exprimée par l'équipe de la Maison de la Culture à l'automne 2024.

M. Yann Galut informe que Bourges 2028 est confrontée à la même problématique d'où la difficulté à boucler la version définitive. L'état a en effet fait savoir qu'il baisserait la subvention de fonctionnement de 20%, baisse toutefois moins importante qu'annoncée. Les équipes ont donc retravaillé sur la maquette artistique, avec une baisse relativement importante. Il a notamment été décidé de décaler la cérémonie d'ouverture de deux mois fin février 2028 pour gagner deux mois de budget de fonctionnement. L'autre difficulté est que le mécénat n'est également pas à la hauteur de l'objectif, avec une baisse d'un peu plus de 20% par rapport au prévisionnel. Une série de collectivités locales, tels que les départements de l'Indre, l'Indre et Loire, le Loiret ne seront pas sollicités, ce qui représente une baisse d'environ 2 M€. La maquette définitive du budget de Bourges 2028 sera présentée fin novembre. Il informe par ailleurs de la nomination d'un nouveau président, Jean-François Chougnat et d'une nouvelle vice-présidente, Rahma Chekka.

La présidente exprime que tout le monde connaît la situation nationale et la période d'incertitudes. Elle ajoute qu'elle reste profondément attachée au soutien moral exprimé et à l'attachement de chacun à la Maison et à la programmation artistique qu'elle offre sur le territoire et ce sont des raisons de ne pas être démoralisés. Elle sait aussi que l'équipe fera le meilleur avec les moyens alloués, mais elle aimerait que chacun ne perde pas de vue la fragilité extrême. Effectivement, avec la décision modificative 2025, Mme Anne-Sophie Montagné a proposé une réaffectation de 200 000 € de recettes, ce qui est une excellente nouvelle, mais ce ne sera sans doute pas le cas chaque année, il faut être réaliste.

Anne-Sophie Montagné précise qu'un point de moins de fréquentation représente entre 7 000 à 10 000 € de recettes en moins. La Maison de la Culture résistera mais il est important de savoir que des moyens en moins, c'est en moins pour la création et pour les artistes de la région, du département et au-delà. L'équipe essaie au maximum de préserver la saison et sa programmation, mais il y a les autres missions qui sont d'accueillir les résidences d'artistes, de soutenir la création, qui sont impactées en cas de baisse des subventions et recettes. Heureusement, les ateliers de construction décors permettent d'aider les artistes à créer leur spectacle. La Maison a un écosystème avec les artistes qui doivent vivre et qui sont les premiers à en pâtir.

La présidente répond à Mme Anne-Sophie Montagné qu'elle a tout à fait raison de rappeler que la Maison de la Culture existe parce qu'il y a des artistes, des compagnies qu'elle accompagne avec des coproductions, des résidences. Il y a aussi le volet éducation artistique et culturelle qui forcément « trinque » avec les baisses de budget. Il a été évoqué le rayonnement des ateliers de construction de décors qui ont un plan de charge complet, mais il faut aussi maintenir la qualité des matériaux, les compétences du personnel et cela a un coût. Cela fonctionne bien à un instant précis, mais si l'on n'abonde pas en permanence, il ne faut pas perdre de vue que cela peut se déliter très vite.

Cette Maison est grandement vivante, elle est un acteur phare de la vie culturelle Berruyère et bien au-delà, avec une programmation enthousiasmante rappelée par M. Georges Buisson.

Elle souhaite partager un mot de l'un de ses amis, spectateur assidu de la Maison depuis plusieurs décennies, qui lui a dit que depuis les deux dernières années, les spectateurs sont devenus des « spect-acteurs. » Il a ainsi noté un vrai engagement, un engouement, une participation et une expression de ces « spect-acteurs » sur leur plaisir, leur satisfaction à échanger à la sortie des spectacles. La croissance affirmée de la fréquentation a été précédemment évoquée ainsi que le soutien politique de chacun qu'elle tient à souligner de nouveau, mais aujourd'hui, comme évoqué dans le quatuor de gestion, il ne faut pas occulter la baisse de budget 2025 de 151 000 € de subventions. A titre de comparaison, elle évoque un échange tout à fait inopiné avec la structure équivalente de la Rochelle qui a eu une baisse de -120 000 €, donc comparé à leur budget global, le pourcentage n'est pas le même que celui de la baisse pour la Maison de la Culture de Bourges. Elle a ainsi demandé à M. Olivier Atlan et Mme Anne-Sophie Montagné de faire un benchmark auprès d'autres territoires. Moins de production, moins de levers de rideaux, moins de créations, moins d'éducation artistique et culturelle, et le public peut partir très vite. Mme Anne-Sophie Montagné a rappelé précédemment ce que voulait dire 1 point en moins de fréquentation. Cela signifierait également des artistes en souffrance qui font vivre le territoire. Depuis l'année dernière, certaines compagnies et artistes ont mis la clé sous la porte. Ce n'est pas une bonne nouvelle, car il s'agit d'un creuset qui a besoin de foisonnement et de propositions venant de tous les côtés. Elle souligne une nouvelle fois la gestion très rigoureuse de l'équipe, en particulier sur les postes personnel et communication, qui sont des postes dépensiers comme l'ont rappelé M. Yann Galut et M. Jacques Fleury et la Maison fait de gros efforts depuis plusieurs années sur ce point. Elle souhaite évoquer deux chiffres relatifs à l'écart croissant entre la part du budget de fonctionnement et celle de l'artistique : + 6 points d'écart en 2023 et + 16 points d'écart en 2024 au détriment de la part artistique, le nombre de points pour 2025 n'étant pas encore connu. Si la part artistique permet encore de faire une belle offre de programmation, l'écart par rapport à la part de fonctionnement se creuse et est regrettable car c'est une grande vulnérabilité par rapport à la mission essentielle de la Maison qui est de produire, de diffuser et d'accompagner les artistes et la création.

La présidente évoque un dernier point qui reste en suspens, celui de la convention de mise à disposition du bâtiment qui a échoué en 2024 (et est prolongée tacitement) et pour laquelle les services de la ville doivent nous confirmer une date pour avancer sur cette question. Cette première convention a été rédigée et signée dans l'urgence avant l'ouverture de la Maison de la Culture. Tous les écueils n'étaient pas ainsi connus et tous les coûts de fonctionnement et des points techniques ont besoin d'être revus. Elle doit être signée dans les meilleurs délais.

Christophe Bernard répond que l'objectif est bien une signature avant le 31 décembre 2025.

Les débats étant clos, les membres du Conseil d'Administration décident à la majorité de prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2026.

Votants : 19

POINT SUR LES SUBVENTIONS LIEES A L'EQUIPEMENT EN LED

M. Olivier Atlan explique que le dossier de l'équipement en LED de la Maison de la Culture a malheureusement peu avancé depuis les nombreux échanges dans différents Conseils d'Administration qui portaient sur le fait que l'Etat pouvait financer une partie de l'investissement si le dossier était porté par le propriétaire, la ville de Bourges.

Depuis, la Maison a eu la confirmation que la DRAC a sollicité de manière offensive une subvention de 100 000 € qui initierait ce passage aux LED, sachant que la Maison a déjà bénéficié de 30 000 € comme évoqué précédemment pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'une station de pinceaux.

Il affirme qu'il devient urgent d'avancer sur ce dossier évoqué depuis près de 2 ans, car la Maison de la Culture commence à louer du matériel à des prix prohibitifs à la demande régulière des compagnies. Les lampes à incandescence pour les projecteurs commencent à manquer par ailleurs. La demande de subvention de l'Etat devrait permettre de lancer cet investissement qui devra être phasé car tout ne pourra bien évidemment pas être mis en place sur la première année, mais le matériel le plus urgent, celui loué le plus régulièrement, pourrait alors être acheté. Il exprime de nouveau que d'une manière ou d'une autre, mais il ne sait pas de quelle manière, sinon il proposerait une solution, la Maison de la Culture doit avancer sur ce sujet, elle n'a pas le choix.

M. Mohamed ABALHASSANE s'adresse à la présidente et l'informe qu'il ignore tout de cette subvention sollicitée par la DRAC. Il évoque les trois subventions non normées qui sont à la main du Préfet :

- La subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), mais pour laquelle la Maison de la Culture est exclue ;
- La subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) destinée à la ville qui est propriétaire du bâtiment, mais il ne faut pas oublier que les fonds concernent également Bourges 2028 et qu'il y aura ainsi des choix à faire ;
- Le fonds vert qui nécessite un gain de 40% pour être éligible et concerne là encore la ville de Bourges.

Il faudra étudier cette question le moment venu avec M. Yann Galut, et le moment venu sera quand le volume du budget de l'Etat sera connu.

M. Yann Galut salue le travail de l'Etat, il n'y a pas de débat. Sur les projets globaux pour Bourges 2028, la ville a demandé un soutien à l'Etat de 19,5 M€ et a obtenu 13,5 M€, soit -6 M€. Les stades, les écoles, la voirie viennent s'ajouter aux dépenses liées à Bourges 2028. Aujourd'hui, le budget n'est pas bouclé, mais à ce stade, les LED ne sont pas inscrites au budget 2026 et n'étaient pas prévues, tout comme de nombreux équipements de plusieurs millions d'€ qui étaient inscrits et ont été désinscrits. Cet investissement pourrait toutefois être inscrit en 2027. Il informe qu'entre juin et septembre 2025, la ville de Bourges a été obligée de sortir 10 M€, dont 6 M€ pour la culture pour boucler le budget investissement 2026.

Olivier Atlan souhaite poser une question. Il explique que, si la ville est porteuse, et c'est une obligation puisqu'elle est propriétaire, pour autant est-elle obligée d'abonder automatiquement sur ce budget s'il était lancé en 2026 ou cet investissement est-il borné au pourcentage ?

M. Mohamed ABALHASSANE répond que si l'Etat apporte un financement, il ne sera pas de 100%, il sera compris entre 30 et 40%, il pose ainsi la question de savoir comment la Maison de la Culture financera le différentiel.

Olivier Atlan, répond qu'il est prêt à travailler à toutes les hypothèses et que si l'EPCC doit emprunter pour « amorcer la pompe », il est prêt à y réfléchir. L'emprunt peut se faire sur plusieurs années.

M. Mohamed Abalhassane répond qu'il faut voir si une convention peut être rédigée entre la ville et l'EPCC, sous réserve de vérification juridique. Elle permettrait à la Maison de la Culture d'être destinataire du financement de l'Etat et ainsi de gérer le coût restant.

Christophe Bernard indique que cet investissement doit en principe être obligatoirement inscrit au budget, mais cette information doit être vérifiée auprès de la Direction des Finances.

M. Yann Galut demande quel est le budget global de cet investissement et de quelles LED il s'agit. Il s'interroge également sur le fait qu'elles n'aient pas été prévues lors de l'inauguration.

M. Olivier Atlan répond que le budget global s'élève à 550 000 € et qu'il s'agit des LED scéniques.

Mme Anne-Sophie Montagné ajoute qu'elles n'avaient pas été prévues au projet car ce dernier avait été rédigé 10 ans avant l'ouverture et n'avait pas été mis à jour.

Mme Laure Piaton demande si l'investissement comprend une part de travaux et si l'installation électrique supporterait le passage en LED qui nécessite une montée en puissance assez rapide.

M. Olivier Atlan répond qu'il s'agit uniquement de l'acquisition de matériel et que l'installation électrique supporterait le passage en LED. Il pense que si la Maison bénéficie de 150 0000 € de subventions, une délibération pourrait être prise en Conseil d'Administration pour emprunter et initier cet investissement.

Christophe Bernard indique qu'il convient de vérifier que l'équipement scénique appartient au patrimoine de la ville.

La présidente exprime que des pistes s'ouvrent peut-être pour amorcer ce nouvel équipement qui va à un moment ou à un autre mettre la Maison de la Culture dans une difficulté insoluble car que fera-t-elle si elle n'a plus les moyens de louer ce matériel et donc d'accueillir les compagnies qui travaillent avec des LED.

M. Olivier Atlan ajoute que certaines maisons, telles que Valenciennes, sont passées en LED en un an et demi.

La présidente indique qu'il est important de voir effectivement comment les autres territoires ont géré le passage en LED.

M. Yann GALUT répond que la ville de Bourges a à la fois la chance et l'inconvénient d'avoir été nommée Capitale de la Culture Européenne, car ses investissements ne sont pas les mêmes que d'autres villes.

Guillaume Crépin exprime qu'il est important de chiffrer les économies.

La présidente rappelle que les économies ont déjà été présentées lors du Conseil d'Administration d'avril qui devra être actualisé afin que chacun l'ait en mémoire. Elle demande qu'un calendrier soit fixé.

M. Mohamed Abal hassane répond qu'il apportera une réponse lors du Conseil d'Administration de décembre.

QUESTIONS DIVERSES

M. Olivier Atlan informe les membres qu'il ne sera pas en mesure de présenter le document CPO comme il s'y était engagé en décembre 2025 et ce, dans la mesure où cette convention est subordonnée à des moyens financiers qui n'ont pas été encore annoncés en cette instance.

La partie relative au CACTE, engagement écologique, sera toutefois rédigée. Sur l'artistique, son objectif est que le déficit de 2026 soit moins important que celui de 2025. Il précise que son intention n'est pas de révolutionner ni les productions, ni les artistes associés.

M. Olivier Atlan ajoute, à la demande de la présidente, que le nouveau calendrier sera vu avec la DRAC et que le document sera ensuite adressé à l'ensemble des collectivités.

La présidente indique aux membres que s'ils souhaitent échanger avec le vice-président ou elle-même, la Maison de la Culture pourra leur communiquer leur adresse mail.

Elle rappelle que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le mercredi 10 décembre 2025 à 14h30.

La séance prend fin à 16h30.